

PROGRAMME MARCHE MAITRISE D'ŒUVRE – BATIMENT REHABILITATION –

Opération de travaux : Création d'un désenfumage mécanique du bâtiment central du campus vétérinaire

VETAGRO SUP – 1, avenue BOURGELAT – 69280 MARCY L'ETOILE

PLAN MASSE :



MISSIONS MOE :

Opération de travaux : Création d'un désenfumage mécanique du bâtiment central (n°0) et des ailes (n°1 à 5) -campus vétérinaire de VetAgro Sup

Missions : DIAG, APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET, AOR

Il s'agit d'une mission de MOE au sens de la loi MOP et obéissant au CCAG-MOE.

Part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 800 000 €HT.

Durée prévisionnelle des études : 10 mois.

Durée prévisionnelle des travaux : 24 mois.

Contrôle technique (en cours de désignation) :
Missions LEI, SEI, F, NOTSEC.

Coordonnateur SPS (en cours de désignation) :
2ème catégorie

Présentation de l'établissement :

L'article 3 du décret 2009-1641 du 24 décembre 2009 portant création de l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (VetAgro Sup) rappelle ses missions :

- dans les conditions prévues à l'article L. 812-1 du code rural, l'établissement a pour mission principale de dispenser des formations supérieures dans les domaines de l'alimentation, de la santé publique et animale, de l'agronomie, de l'environnement et du développement territorial conduisant aux diplômes de docteur vétérinaire et d'ingénieur,
- il assure la formation des inspecteurs de la santé publique vétérinaire. Il contribue à la formation à l'action publique dans les domaines de l'alimentation et de la santé publique vétérinaire de fonctionnaires de corps techniques ainsi que d'étudiants non-fonctionnaires,
- il accomplit dans ces domaines des missions de formation initiale et continue, de recherche, de diffusion des connaissances, de coopération scientifique et technique, de transferts de technologie et d'aide à la création d'entreprise. Ces missions s'exercent aux niveaux national et international.
- il délivre les diplômes nationaux d'enseignement complémentaire vétérinaire prévus par l'article R. 812-55 du code rural ainsi que les titres et diplômes nationaux pour lesquels il a été habilité par le ministre chargé de l'enseignement supérieur seul ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur. Il peut également délivrer des diplômes qui lui sont propres.

VetAgro Sup doit, en tout état de cause :

- veiller à ce que les occupations temporaires du domaine public respectent l'ordre public et les activités d'enseignement et de recherche,
- veiller à ce que les occupations du domaine public soient compatibles avec la vocation de celui-ci ainsi que le principe de spécialité ainsi que cela a déjà été souligné ;
- veiller à ce que les dispositifs qui équipent les locaux loués soient aux normes et en bon état de maintenance ou d'entretien de sorte à permettre en tout temps une utilisation sécurisée, et conforme à leur destination.

Présentation du bâtiment:

Le bâtiment, de 11 000m² a été construit à la fin des années 1970. Il s'agit d'un ERP de type R-N et de 2ème catégorie (1144 personnes).

La présence d'amiante (pas de classe A) dans les sols et les murs est avérée. VetAgro Sup a effectué plusieurs DTA qui sont à disposition du concepteur sur simple demande.

Description de la mission :

Depuis 2017, le bâtiment central est sous avis défavorable de la commission de sécurité. Le P.V. de la dernière commission de 2023 est joint en annexe.

L'établissement a présenté aux services du SDMIS un échéancier de travaux visant à corriger toutes les anomalies grevant le bâtiment. Ce dernier a été validé en commission le 18 juin 2024.

Le désenfumage mécanique des circulations verticales et du niveau supérieur a été réalisé par la création de lanterneaux en toiture. Il reste à traiter le désenfumage des circulations horizontales des niveaux 0 et 1, objet de la présente consultation. Les plans masse et plans des niveaux sont fournis en annexe au présent programme.

L'établissement a fait réaliser par le BET Studis un audit et un plan de zoning sur les modalités du désenfumage du bâtiment principal et de ses ailes est la base du cahier des charges de la présente consultation. Toutefois, il s'entend comme un objectif à atteindre et non comme une obligation de moyens. Si, au cours de ses études, le MOE conçoit un mode opératoire différent avec des optimisations techniques et financières, celui-ci pourra, sous réserve de validation par le contrôleur technique, être mis en œuvre.

Le MOE et les entreprises de travaux devront également prendre en compte le C.M.S.I. existant et le réseau de détection incendie qui a été installé et est maintenu par l'entreprise Chubb. La coordination avec cette entreprise est donc nécessaire.

La durée des études (y compris autorisation d'urbanisme) est estimée à 10 mois, celle des travaux est estimée à 24 mois. En effet, les opérations se dérouleront en site occupé et durant certaines périodes telles que les sessions d'examen aucune nuisance ne sera tolérée. Il reviendra au MOE d'élaborer un planning d'exécution prenant aussi bien en compte les contraintes du chantier que les celles des occupants. Il est donc possible que les travaux doivent être découpés en plusieurs phases.

Le coût des travaux est évalué à 800 k€/HT.

Service Patrimoine.
Mai 2026
Programme V1

Annexes :

Plan masse et plan des niveaux
Etudes désenfumage
PV commission de sécurité.
DTA